



COMMUNE DU VAL DE LA HAYE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 21 février 2023

L'an deux mil vingt-trois le 21 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Pascal.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur DELAPORTE Pascal, Monsieur CARTIER Patrice, Madame PAINBLANC LESOBRE Marie, Madame Valérie TOCQUEVILLE, Madame ZAÏA Fatiha, Monsieur BOEDARD Thierry, Madame TAFFOREAU Aurélie, Madame MOUDA Farida, Monsieur BOYÈRE Pascal, Madame BOULANGER Claire,, Madame HUET Véronique,

MEMBRES REPRESENTES : Monsieur HELLO Guillaume donne pouvoir à Monsieur Pascal DELAPORTE
Monsieur MOTTE Alain, donne pouvoir à Monsieur BOEDARD Thierry

ABSENTS NON REPRESENTÉS : Monsieur BENGOUA Ghanem

SECRETARIE DE SÉANCE : Madame TOCQUEVILLE Valérie

DATE DE CONVOCATION : 15 février 2023

DATE D’AFFICHAGE : 15 février 2023

Le Maire a ouvert la séance par les fils d’actualités

1. À la suite du décès de Monsieur LOYNEL, doyen du village, la Municipalité a mis le foyer à disposition de la famille.

Pour la même occasion, la Municipalité a également fait une commande de couronne au nom de l’ensemble du Conseil Municipal.

2. Le Maire remercie Monsieur Pierre LEREBoullet d’avoir prêté l’engin mécanique à la mairie pour le déplacement de la table de tennis de table.

3. Remerciements du club de tennis pour l’entretien fait par Laura

4. Le recensement de la population s’est bien terminé dans le respect du planning de l’INSEE. Le maire remercie Madame LE GARLENTEZEC et Monsieur FLAMENT pour ce qu’ils ont entrepris ainsi que Felana qui a repris le dossier à cause de l’arrêt maladie de Nathalie

5. Mouvement du personnel :

- Tout d’abord, le Maire informe du départ de Madame Nathalie MUNSCH à la date du 17 février 2023 pour rejoindre la commune de Cléon, qui est à 4km de son domicile.
- Ensuite, Madame Véronique SAUVAGET, présente dans le public, intègre notre commune à compter du 1er mars. La nouvelle recrue connaît la Boucle de Seine car elle a résidé à St Pierre de Mainneville pendant 17 ans.

6-Le Maire prévient l’organe délibérant que l’inflation à plus de 12% fera augmenter le tarif de la cantine, le prestataire de la restauration scolaire est fortement impacté par la hausse des matières premières. Toutefois, le tarif de la garderie restera inchangé.

Après les sujets d’actualités, le Maire entame l’ordre du jour

2023-03-AUGMENTATION DU NOMBRE D’ADJOINTS

La démission de Monsieur CHAIB en date du 16 janvier 2023 est exécutoire à la réception en mairie en date du 07 février 2023 du courrier du Préfet en date du 03 février 2023.

Dorénavant, le Conseil Municipal est constitué de 14 membres

Ainsi, Le Maire fait part de sa décision d’augmenter le nombre d’adjoints à 4, tout en gardant le même montant global alloué aux indemnités de fonction attribuées aux élus.

Concrètement, on procède à

- La suppression de poste de conseillère déléguée en charge des Ressources Humaines

occupé par Madame Fatiha ZAIA

- La création de poste de 3ème adjoint en charge des Ressources Humaines
- La création d'un poste de 4 -ème adjoint

Le Conseil municipal,

Vu l'article L2122-15 du CGCT

Vu l'article L2122-14 du CGCT

Vu l'article L2122-1

Vu l'article L2122-2

Vu le courrier du Préfet acceptant la démission de Monsieur CHAÏB

Considérant les actions entreprises et à mettre en place tout en respectant le nombre légal d'adjoints

A l'unanimité

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve l'augmentation du nombre d'adjoints

ARTICLE 2 : Fixe le nombre d'adjoints à quatre.

Après le vote des conseillers présents :

Madame Fatiha obtient 12 voix et occupe le poste de 3 ème adjoint en charge des Ressources Humaines

Monsieur Thierry BOEDARD obtient 12 voix et occupe le poste de 4ème adjoint en charge de l'environnement et aide Monsieur CARTIER pour les Finances.

2023-04- DEMANDE DE SUBVENTION 2023 AUPRES DU DEPARTEMENT 76

Le Conseil municipal,

Vu le guide des aides à l'investissement des communes et groupement des communes

Considérant que le département octroie de l'aide aux bâtiments administratifs et techniques

Considérant que la subvention fait baisser le montant restant à charge par la commune

Après exposé du plan de financement ainsi que la description synthétique du projet, à l'appui de la demande de subvention,

A l'unanimité

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la demande de subvention à hauteur de 5198,50 EUR, auprès du Département, au titre d'aide aux bâtiments administratifs et techniques.

Afin de régler les fournisseurs d'investissement avant le vote du budget vers le 15 avril, on débloque dans la section investissement un montant équivalent à 25% de la réalisation 2022. Le Conseil municipal a délibéré ce sujet à l'unanimité.

2023-05-OUVERTURE DE CREDIT BUDGETAIRE

Le Conseil municipal,

Vu l'article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37

Vu la situation budgétaire de l'année précédente 2022 présentée par chapitre

Considérant les dépenses d'investissement à régler jusqu'à l'adoption du budget 2023

Après exposé de la situation budgétaire

A l'unanimité

DELIBERE

ARTICLE 1 : Autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

ARTICLE 2 : Procède à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous

CHAPITRE	Crédits votés au budget 2022	Crédit pouvant être ouvert
20	42 000	10 500
21	104 500	26 125
23	553 196	138 299
27	19 419	4 854,75

Chaque année, la Préfecture octroie une subvention DETR aux communes ayant des projets éligibles. La date limite du dépôt de dossier est le 25 février 2023, c'est pourquoi nous devons faire une délibération à ce sujet ce jour.

2023-06- : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023 POUR L'AMENAGEMENT MISE EN ACCESSIBILITE, MISE AUX NORMES DU BATIMENT TECHNIQUE

Le Conseil municipal,

Vu le circulaire d'appel à projets de la Préfecture, en date du 08 décembre 2022, adressés aux communes.

Considérant que le projet de construction et réhabilitation des bâtiments communaux dont le bâtiment technique est éligible aux subventions de l'Etat

Considérant que la subvention fait baisser le montant restant à charge par la commune

Après exposé du plan de financement ainsi que la description synthétique du projet, à l'appui de la demande de subvention,

A l'unanimité

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la demande de subvention à hauteur de 6238,19 EUR, auprès de la Préfecture, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2023.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Une fois les délibérations prises, Le Maire présente à l'assemblée les décisions prises

DECISIONS PAR DELEGATIONS

FOURNISSEURS	LIBELLÉ	MONTANT
AJR2C SOUDÉ	Réfection dans le but de contrôler les dépenses énergétiques	4563,19€
BONNAIRE Traiteur	Cérémonie des vœux	5384,82€
ENEDIS	Suppression branchement électrique	519,60€
ENVIRONNEMENT SERVICES	Accès au Local technique	19125 ,58€
ENVIRONNEMENT SERVICES	Clôture de la mare pédagogique	5827,20€
JM PLE	Remise en place de 2 piliers portail	994,20€
MOREL ESPACES VERTS	Entretien du KUBOTA	1842,84€
SCEA du Mesnil Grand Avoine	Terre végétale 10m3	360€

Après la présentation des sujets nécessitant des actes administratifs, le Maire demande aux conseillers municipaux présents table s'ils ont des sujets à aborder

QUESTIONS DIVERSES

Madame Marie LESOBRE expose le sujet de la grippe aviaire qui touche déjà 2 foyers à Duclair. A titre préventif, la Préfecture met en place le document informatif à distribuer à la population., car tout élevage de volailles doit être déclaré. Tout élevage clandestin sera sanctionné par une verbalisation.

Madame Valérie TOCQUEVILLE annonce que le voyage annuel des aînés, organisé par le CCAS, se tiendra le 23 mai, destination : La Suisse Normande

Madame Marie LESOBRE évoque sa rencontre avec Stéphanie AMICE au sujet de la mise place du Conseil Municipal des jeunes. Il est décidé de mettre en place des groupes de travail.

Le Maire indique qu'il faut aussi mettre au point l'organisation des réunions de quartier.

Le tennis de table à l'interVal démarre le 27 février.

Merci au Foyer rural pour les statistiques faites au sujet des adhésions

QUESTIONS DU PUBLIC

Entretien du bâtiment public : le portail est remis en état.

Le jeune récemment accidenté va bien

Sobriété énergétique : la mairie a procédé au contrôle des radiateurs dans le but de réduire les consommations d'énergie à l'école et au vestiaire de foot.

Il est aussi recommandé de ne pas allumer la mairie le matin

Monsieur Pascal CATOIS réclame la minuterie de la cage d'escalier des logements de l'école

La lumière à côté du foyer : l'installation du capteur a été proposée

Les poteaux en bois sont retirés par La Métropole pour la sécurité

Quenneport actuellement en travaux devient dangereux s'il n'y a pas d'éclairage la nuit.

Le Maire a pu demander à la Metropole d'intervenir sans aucun frais pour la mairie pour la plateforme de plus de 10m dans la rue Persil. Monsieur Guy MERCIER sera sur place avec le Maire

Dans un but d'économiser un rectangle en terre végétale sera mis en place pour y mettre des fleurs

En réponse à la question posée par Madame Béatrice LAMY, l'installation d'un WIFI et d'un vidéoprojecteur à l'Inter Val est imminente

Les chevaux actuellement à Révil iront en alternance près du Karting.

La séance est levée à 19 h 35.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE

2023-03-AUGMENTATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

2023-04 : DEMANDE DE SUBVENTION 2023 AUPRES DU DEPARTEMENT 76

2023-05 : OUVERTURE DE CREDIT BUDGETAIRE

2023-06: DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023 POUR L'AMENAGEMENT MISE EN ACCESSIBILITE, MISE AUX NORMES DU BATIMENT TECHNIQUE

DECISION PAR DELEGATION

Le Maire,
Pascal DELAPORTE

Le Secrétaire de séance,
Valérie TOCQUEVILLE